

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JANVIER 2003 À 19 H 00

Convocation du 30 décembre 2002.

Le Conseil Municipal de Rouffiac s'est réuni en session ordinaire le mardi sept janvier deux mil trois, à dix neuf heures au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Tissandier Julien, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BRÉARD et FRITSCH, MM TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, GUÉLIN, MUSSEAU, ARNAUD et MARTINAUD.

M. ARNAUD Joël a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Plan départemental d'alerte météorologique
Planning des travaux d'enfouissement des réseaux et voirie (Le Pradeau et le Pommeret)
Exploitation de l'aire de loisirs 2003
Aménagement de la traverse du village RD128 (2^{ème} tranche)
Demande de subvention 2^{ème} tranche : DGE et Fonds de revitalisation
Pneus du tracteur
Après-midi CCAS du 18 janvier
Téléthon 2002
CODERPA.

En préambule, Monsieur Le Maire lit le courrier de vœux de Monsieur Le Préfet puis propose à la lecture de chaque élu les cartes de vœux des différentes personnalités.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 3 décembre 2002 est adopté à l'unanimité.

PLAN DEPARTEMENTAL D'ALERTE METEOROLOGIQUE

Chaque commune a reçu de la Préfecture la directive d'établir un plan d'alerte météorologique. Une synthèse du document général a été présentée puis une application locale a été proposée.

Concernant la synthèse, il faut retenir ce qui suit :

Le plan est déclenché par Le Préfet
4 niveaux d'importance sont définis (Vert, jaune, orange et rouge). Seuls les niveaux orange et rouge nécessitent la pré-alerte ou l'alerte des services municipaux
5 événements climatiques sont suivis ("Vent violent", "Fortes précipitations", "Orage", "Neige ou Verglas" et "Avalanches")
Chaque commune doit se doter d'un dispositif d'alerte de ses habitants.

Concernant l'application locale, il faut retenir ce qui suit :

La commune est segmentée en 3 zones d'intervention (Ouest, Centre et Est)
3 équipes d'intervention sont créées (3 conseillers par équipe et 1 équipe par zone)
L'événement 'Avalanches' n'a pas été retenu
Une procédure est élaborée (Le Maire s'informe, alerte les équipes de 3 conseillers, chaque équipe alerte les foyers de sa zone ; un document de suivi permettant de s'assurer que tous les foyers ont été informés, est proposé).

Le dossier présenté est validé. Une fois complété des numéros de téléphone de chaque habitant de la commune, il sera envoyé aux autorités de tutelle, à la gendarmerie, aux pompiers et disponible en mairie.

En conclusion et comme le suggère le plan départemental, la commune se positionne pour l'achat d'un haut-parleur de véhicule.

PLANNING TRAVAUX ENFOUISSEMENT RÉSEAUX ET VOIRIE

Rappel

Un bref rappel de l'organisation des travaux engagés dans la commune a été fait. En préambule, Monsieur Le Maire confirme qu'il ne faut pas mélanger les travaux d'assainissement et les travaux d'enfouissement des réseaux.

Dès lors qu'une même zone comporte des travaux d'assainissement et des travaux d'enfouissement, il est bien évident que les travaux d'assainissement doivent être terminés pour pouvoir engager les travaux d'enfouissement. C'est le cas de la zone déjà en travaux dans ROUFFIAC.

Une seconde vérité a été confirmée : Les travaux d'assainissement sont programmés par le Syndicat des Eaux selon ses finances (rien à la charge des finances communales) et à son rythme. La fin des travaux du Pradeau est prévue pour fin 2003 (Collecte des habitations, station de traitement et canalisation des rejets). La connexion, à la charge de chaque usager, des installations privées devra donc être réalisée aussitôt. Le revêtement des rues où seront posées les prochaines canalisations seront restituées en l'état (Bi-couche). Il appartiendra à la commune de l'améliorer éventuellement.

Retour au sujet

Il n'est pas inutile de rappeler que la connexion entre le point de sortie de la maison et le réseau public est entièrement pris en charge par le SDEER (travaux et financement).

Les travaux d'enfouissement (RD 128) sont scindés en 4 tranches.

La 1^{ère} tranche est celle qui a déjà 'subi' les travaux d'assainissement. Le planning annoncé est le suivant :

- De mi-février à mi-mai 2003, l'entreprise LACOMBE RESEAUX procédera aux travaux d'enfouissement des lignes EDF et France Télécom.
- De mi-mai à fin juillet 2003, l'entreprise DAVID procédera aux travaux d'assainissement des eaux pluviales.
- Août 2003 : mise en œuvre du tapis d'enrobé par le Conseil Général.

La 2^{ème} tranche est comprise entre la rue du Riz des Bois et l'impasse du Docteur Jean. Sa réalisation est prévue pour 2004.

Une nouvelle étude de zonage aura lieu dans le courant du 1^{er} trimestre 2003 pour s'assurer que ces travaux de voirie envisagés ne s'engagent pas avant un éventuel changement dans la ventilation du réseau d'assainissement des eaux usées. Aujourd'hui, cette portion est classée par le Syndicat des Eaux en assainissement non collectif. Il est possible que la classification soit revue et qu'elle passe en assainissement collectif, il conviendra de s'assurer de la bonne coordination des travaux.

La 3^{ème} tranche ira jusqu'à la limite de propriété de Monsieur Jean-Claude SEGUIN.

La 4^{ème} tranche ira jusqu'à la sortie du village, direction BRIVES.

Il est confirmé que la durée totale des travaux sera d'environ 4 à 5 ans (Finances communales obligent).

EXPLOITATION DE L'AIRE DE LOISIRS 2003

Monsieur le Maire fait part de la candidature de Mr Christian SAUNIER de CHANIERES pour l'exploitation estivale de notre aire de loisirs du bord de Charente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette candidature,
- fixe la redevance et la caution à 1 500 € pour la saison,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE RD128 (2^{ème} TRANCHE)

Sur la partie du dossier France Télécom, l'État a demandé que le dossier DGE, non retenu sur 2002, soit représenté au titre de la DGE 2003.

Devant l'étonnement de certains élus, Monsieur Le Maire confirme que les demandes de financement doivent être montées en 2003 même si les travaux ne sont à payer qu'en 2004.

Le montant de l'investissement est de 155 030 € TTC. La part communale s'élève à 64 597 € TTC compensée partiellement par le remboursement de la TVA, ce qui impose une charge réelle pour la commune de 38 591 € TTC.

DEMANDE DE SUBVENTION 2^{ème} TRANCHE : DGE ET FONDS DE REVITALISATION

Considérant les problèmes de sécurité rencontrés à l'intérieur du Bourg et notamment la vitesse excessive des usagers sur les RD 128 et RD 233,

- le conseil municipal décide de poursuivre son programme pluriannuel de travaux visant à traiter qualitativement l'aménagement de la chaussée par la construction d'îlots centraux, de trottoirs ainsi que des passages piétons renforcés.

Les travaux sont estimés à :

- aménagement de voirie et sécurité	91 725 €
- génie civil, enfouissement des réseaux	<u>37 899 €</u>
TOTAL	129 624 €

- le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :
 - o poursuivre le programme pluriannuel engagé après mise en œuvre de l'assainissement et l'enfouissement des réseaux sous maîtrise d'œuvre de la DDE ;
 - o mandater Monsieur le maire pour solliciter les concours de l'État (DGE), du Conseil Général (Fonds de revitalisation des petites communes) ;
 - o autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte administratif attaché à cette opération.

PNEUS DU TRACTEUR

Les 4 pneus du tracteur sont usés. Il faut les changer. Il a été procédé à une réparation d'urgence des pneus avant (2 pneus neufs ont été commandés et sont en attente de montage).

Concernant les pneus arrière, les élus ont choisi, devant la très faible différence de prix (15 € pièce), 2 pneus de marque plutôt que 2 pneus d'importation. L'entreprise MUSSEAU Pneus se propose de monter in situ tout le train de pneus.

APRÈS-MIDI CCAS DU 18 JANVIER

Muriel FRITSCH, élue et membre du CCAS, prend en charge les achats relatifs à cet après-midi de rencontre.

TÉLÉTHON 2002

David MUSSEAU fait le compte rendu de la réunion sur le sujet qui s'est déroulée à PONS. La recette globale pour le canton se monte à 11 641,56 €.

Si le côté financier est satisfaisant, le Président de l'association TELETHON pour PONS s'inquiète du déficit de participation d'année en année. Il recherche des idées novatrices et mobilisatrices. ROUFFIAC émet l'idée d'organiser pour l'année prochaine un concert payant (Les droits d'entrée seront versés au TELETHON) en son église donné par l'école de musique de JONZAC (Contacts à prendre dès maintenant).

CODERPA

Muriel FRITSCH a assisté à un forum du Comité Départemental de Retraités et Personnes Agées de Charente-Maritime à Pont-l'Abbé d'Arnoult. Son compte rendu peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.